



ZURICH : les enfants ont le droit de faire du bruit

Les plaintes contre le bruit des enfants se multiplient en Suisse alémanique. A tel point que les responsables de la jeunesse des communes Zurichoises montent au front pour garantir un nouveau droit de l'enfant : celui de faire du bruit dans les espaces publics. C'est ce qu'ils ont annoncé dans une prise de position publiée en novembre dernier.

« Le bruit des enfants dans les espaces publics doit être protégé car ils en ont besoin en tant que lieu important d'apprentissage et de développement des compétences sociales », a expliqué Ivica Petrusic, directeur du bureau de contact des associations de jeunesse à Zurich (OKA). Or, cet espace est de plus en plus menacé à cause des plaintes des adultes et il ne s'agit pas seulement de l'emplacement physique mais également de la compréhension et de l'acceptation des jeunes.

La plupart du temps, les enfants et les jeunes qui se réunissent dans les parcs et les gares sont assimilés à un harcèlement sonore. C'est la raison pour laquelle les responsables communaux de la jeunesse demandent

à ce que soit menée une réflexion sur la place des jeunes dans les lieux publics.

C'est dans les lieux publics que se fait une formation des enfants très importante en termes d'apprentissage. Comme espace de rencontre, ils leur offrent la possibilité de devenir responsables mais également de saisir les limites et les barrières mises en place par la société. Ce sont les bases nécessaires pour la compréhension d'une vie en commun démocratique. Les parcs, les places de jeu et les gares doivent donc être maintenus en tant qu'espaces d'apprentissage de l'ordre social démocratique, ont plaidé les responsables de la jeunesse.

Trois revendications principales ont émergé des assises tenues par ces responsables le 2 novembre dernier. Ils demandent des droits et des devoirs égaux pour tous les utilisateurs de l'espace public. En outre, aucune plainte ne doit pouvoir être déposée contre des enfants en train de jouer, comme c'est déjà le cas en Allemagne où la loi précise explicitement que le bruit des enfants ne peut pas être considéré comme une atteinte à l'environnement. Et enfin que le travail avec les jeunes et les enfants dans l'espace public soit mieux pris en compte lors du développement des villes et des quartiers.

Pour en savoir plus : www.okaj.ch



NOUVEAU PRODUIT

KIO, le tampon de voirie silencieux

Le tampon de voirie et son cadre en polymère armé de fibres de verre Kio présente l'avantage d'un poids de 70 % inférieur à celui des tampons en fonte présents sur le marché Européen. À la facilité de manutention par une seule personne s'ajoutent de nombreux avantages dont l'absence de bruit lors du passage d'un piéton ou d'un véhicule.

La technologie développée par le groupe permet également de produire des grilles avaloires en matériau composite.

Pour en savoir plus : www.polieco.com

